

BOURGAUX Louis Henri

Né le: 26 juin 1891 à Ouerré

Décédé le: 20 août 1914 à Château-Bréhain (Moselle) - inhumation : ossuaire national

Soldat au 146ème Régiment d'Infanterie

Fils de Alexandre BOURGAUX et de Joséphine FLECHE

Célibataire

*M. le Procureur...
...
dont assemblée faite par nous
Greffier du Tribunal de
BREUX, le 6 9 1914*

L'an mil huit cent quatre-vingt-onze, le vingt
six juin, à huit heures du matin, devant nous
Desiré-Victor, Sandormy, maire et officier de l'état
civil de la commune d'Ouerré, arrondissement
de Dreux (Eure-et-Loir) en mairie a comparu
N° 2 Jacques-Antoine, Lefèvre, journalier, âgé de cin-
quante-deux ans, domicilié à Fontaine, hameau de
Bourgauz cette commune, lequel nous a déclaré que la nom-
mée Joséphine Fleche, journalière, âgée de
26 ans, domiciliée au dit Fontaine, épouse
de Alexandre Bourgauz est accouchée, au
d'âge et de domi- cile du déclarant, aujourd'hui, à trois heures du
cile inconnus.
Approuvé le renvoi bon
D. Sandormy & H. H. H.



2^e
matin, d'un enfant de sexe masculin, qu'il nous
a présenté et auquel il a dit vouloir donner les
prénoms de Louis-Henri. Les dites déclarations
et présentations faites en présence de Emile-Lucien
Kéve, instituteur, âgé de trente ans, et de
Louis-Fierre, Bretoq, cultivateur, âgé de soi-
xante-un ans, tous deux domiciliés à Ouerre,
non parents de l'enfant. Dont acte que nous
avons signé avec les deux témoins, le compa-
rant ayant déclaré ne le savoir, lecture faite.

D. Landomy Dactog

L. Hud

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom BOURGAUX

Prénoms Louis Henri

Grade 2^e classe

Corps 146^e R^g Infanterie

N^o 1744 au Corps. — Cl. 1911 / 1912

Matricule. 81 au Recrutement Deux

Mort pour la France le 20 août 1914

à Marhange (Lorraine)

Genre de mort Cue à l'Ennemi

Né le 26 juin 1891

à Meurthe Département Eure-et-Loir

Arr^o municipal (p^r Paris et Lyon), }
à défaut rue et N^o.

Jugement rendu le 27 Octobre 1920

par le Tribunal de Chartres

acte ou jugement transcrit le 24 Decembre 1920

à St-Lupere, Eure-et-Loir

N^o du registre d'état civil

Cette partie
n'est pas à remplir
par le Corps.